

ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL de MOLLANS-sur-OUVEZE
du 26 octobre 2009
par les élus de « Mollans Autrement »

Nota : les commentaires des rédacteurs sont en italique.

DISCUSSION SUR LE P.L.U. APRES L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Interrogés par Monsieur le Maire, nous lui avons rappelé que nous avons déjà exprimé auprès de Monsieur Le Commissaire enquêteur notre point de vue, que nos observations ont été consignées par écrit et peuvent être consultées au dossier du Commissaire enquêteur.

Nous avons précisé au Conseil que nous attendions une étude chiffrée concernant le projet de zone constructible « La Coste » et rappelé qu'en ce qui concerne l'emplacement de la station d'épuration nous avons émis de sérieuses réserves, qu'il convenait notamment d'attendre l'enquête publique concernant le Plan pour les Risques d'Inondation (PPRI) avant de s'engager. Monsieur le maire a indiqué qu'il ignorait quand cette enquête aurait lieu, ajoutant qu'il y avait de nombreux recours contre ces plans.

Nous avons rappelé que l'orientation du P.L.U. ne nous paraissait pas conforme à l'axe de développement du village qui selon nous aurait dû, entre autres, privilégier la Tuilière, la Zone « LA COSTE » étant excentrée par rapport au village, séparée par la déviation D5, l'Ouvèze et la D4. Les VRD sont en outre à établir ainsi que les voies d'accès dont le coût n'a pas été chiffré. Il s'agit également de zones de terrains agricoles irrigués et cultivés.

Est-ce bien sérieux ces deux jardins publics prévus au P.L.U. pour une commune rurale de 1000 habitants, avec l'environnement exceptionnel dont nous disposons ?

On peut s'interroger sur ce que l'on veut dissimuler derrière ces jardins « alibis » alors que la commune n'est même pas en mesure d'entretenir les quelques jardinières qu'elle a plantées cet été ?

Nous avons souligné que l'éparpillement des HLM sur la commune et leur intégration aux différentes zones urbanisées du village avaient été un bon choix. La concentration de logements sociaux (20 ou 30%) dans le projet LA COSTE au surplus éloigné du centre historique est une erreur. L'intérêt économique de cette future zone pour le commerce local n'est nullement démontré, et favoriserait plutôt l'axe Vaison la Romaine.

Il nous a été répondu que les ménages modestes ne pouvaient effectuer leurs courses sur place et qu'un lotissement à LA COSTE permettrait à de jeunes ménages de s'implanter. Nous avons confirmé que d'autres zones constructibles étaient réalisables et pouvaient répondre à ce souci, mais que durant cette mandature nous n'avons eu connaissance que d'un seul projet. Nous avons demandé si des promoteurs avaient déjà pris contact dans le cadre du P.L.U. ? Monsieur Le Maire a répondu (*sur un ton très vif*) que le P.L.U. n'étant pas adopté, il n'y avait pas de promoteur. Il nous a affirmé, mais sans le justifier, que c'était la seule zone « qui faisait l'unanimité » auprès des administrations. Il a ajouté qu'il y avait 7 ans que le P.L.U. était à l'étude et qu'il fallait en finir.

(Nous ne sommes tout de même pas responsable d'un si long cheminement, ou des carences des précédents mandats !)

Monsieur le Maire a en outre indiqué que c'était au Commissaire enquêteur du P.L.U. de répondre aux questions posées par nos concitoyens qui, a-t-il précisé, ne peuvent être discutées en Conseil.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Pour les associations qui ont produit un état de leurs finances, les subventions de l'année précédente ont été pratiquement reconduites pour un montant total de 12000 € environ.

Un nouveau bénéficiaire, 200 € a été ajouté : FSE Collège H. Barbusse de Buis les Baronnie, compte tenu du nombre d'enfants de Mollans scolarisé dans cet établissement.

VIREMENT DE CREDIT

ACHAT d'un véhicule pour le nettoyage des voies communales :

Monsieur le Maire, compte tenu des arrêts de travail prolongés d'un employé communal, a prospecté des fournisseurs pour une balayeuse municipale, son choix s'est arrêté sur une balayeuse d'occasion vendue par la ville de Paris, étant donné le prix prohibitif de ces types d'engins mécaniques. La machine a été testée et elle répondrait aux besoins selon Monsieur le Maire. Un crédit de 8100€ a donc été voté par le Conseil pour cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

PASSAGE D'UN CABLE

Une autorisation de principe est sollicitée pour le passage d'un câble (environ 18 m) sur le territoire de la commune. Le Conseil donne son accord.

UN NOM pour la Médiathèque

Monsieur le Maire a demandé aux Conseillers de trouver un nom pour la Médiathèque. La « Grange aux Livres » recueillait déjà un intérêt certain.

LOGEMENTS COMMUNAUX :

Les plans des futurs logements communaux de l'école et de la poste ont été communiqués au Conseil.

Pour l'école un T3 et un T2 de 57 et 46 m² sont prévus, coût total prévisionnel : 93 408 €. Financement : 70% par un emprunt sur 15 ans. Le solde bénéficierait de subventions du Département et de la Région.

Pour la poste réhabilitation d'un logement de 77 m² ; coût prévisionnel : 67 602€. Financement 70% par un emprunt sur 15 ans, le solde bénéficierait de subventions du Département et de la Région.

ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX

Les devis pour la réfection de la voirie communale ont été exposés au Conseil, le total s'élèverait à 69 000 € environ.

DROIT A L'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

En début de mandature, le Conseil unanimement a décidé que, compte tenu de l'exiguïté des locaux de la mairie, les Conseillers Municipaux disposerait de la salle du Conseil pour la consultation des documents nécessaires à la prise de décision et au travail du Conseil.

Monsieur le Maire au mépris de la décision unanime du Conseil, a décidé que la consultation de ces documents, pour les seuls Conseiller Municipaux de notre liste, aurait lieu dans le hall de la mairie.

Nous avons vivement protesté contre cette attitude.

Non seulement nous sommes mis matériellement dans l'impossibilité de fait, d'effectuer le travail de préparation et de contrôle qui est dévolue aux Conseillers (sans discrimination) par la loi, mais au surplus Monsieur Yves ROUX pratique à notre égard la rétention d'information.

Nous lui avons dit, *et nous le ferons*, que nous userions à son encontre, si nécessaire, des moyens de Droit en la matière, y compris sur le plan pénal.